



La Secrétaire nationale

Le 2 septembre 2021

Une indemnité pour les classes pléthoriques du secondaire

Si vous enseignez au moins 6 heures hebdomadaires dans une classe dont l'effectif est de plus de 35 élèves, le SYNEP-CFE-CGC vous informe que vous avez droit à une indemnité de sujétion (pour information ce montant était de 1250€/an en 2015).

« Une indemnité de sujétion est allouée aux personnels enseignants du second degré, dont les obligations de service sont fixées par les décrets du 14 mars 1986 et du 20 août 2014 susvisés, assurant au moins six heures d'enseignement hebdomadaire devant un ou plusieurs groupes d'élèves dont l'effectif est supérieur à 35.

L'effectif à considérer est celui des élèves présents au 15 octobre de l'année scolaire en cours. »

(Site Légifrance)

N'hésitez pas à vous rapprocher de votre chef d'établissement afin de faire valoir vos droits.

Bonne rentrée !

Sylvie TUROWSKI
Secrétaire nationale

SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT PRIVE

Maison de la CFE-CGC 59-63 rue du Rocher 75008 PARIS

Tél. : 01 55 30 13 19 – Fax : 01 55 30 13 20 – Courriel : synep@synep.org

www.synep.org